

Proposition de Convention d'objectifs CCDSA / OT AVS Années 2023-2026

Entre

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, 23 Route de Clermont, 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE, représentée par son Président Alain MERCIER, autorisé à signer lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2023.

ET

L'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy, Route de Bagnols, 63680 LA TOUR D'AUVERGNE, représenté par sa Directrice Judith DUMONS, autorisée à signer lors du Comité de Direction du 23 janvier 2023.

Préambule

La stratégie touristique de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense fait l'objet de 4 axes validés en 2020 et qui servent de cadre de travail au service tourisme intercommunal et à l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy :

Axe 1 Mettre en tourisme la filière des Activités de Pleine Nature

Axe 2 Accompagner le déploiement de sites pivots du développement touristique

Axe 3 Stimuler la diversification et la modernisation de l'offre touristique locale

Axe 4 Moderniser l'action de l'Office de Tourisme

La réflexion amorcée lors de l'étude Protourisme a été consolidée par le SADI mené courant 2022.

La présente convention traduit les nouvelles attentes de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense auprès de l'Office de Tourisme.

A cette fin une modification en profondeur du fonctionnement de l'Office de Tourisme est nécessaire dès 2023.

Les actions de l'Office de Tourisme pour les 4 prochaines années devront prioritairement porter sur les prestataires touristiques et les touristes en séjour sur le territoire.

De nouvelles missions pourront être confiées à l'Office de Tourisme selon les décisions prises quant à la gestion des sites Centre Montagnard Cap Guéry et La Stèle, avec selon nécessité ajustement des moyens.

Cette convention explicite les missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal qui s'engage à les suivre d'ici à 2026.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs seront détaillés dans un programme d'actions annuel et un planning prévisionnel de mise en œuvre, couvrant la période de la convention, proposé par l'Office de Tourisme. Il sera présenté en Conseil Communautaire et validé par celui-ci.

Article 1 - Objet de l'Office de Tourisme (rappel des statuts § dispositions générales).

Dans le cadre du projet de développement de territoire de la communauté de Communes et afin d'assurer la réalisation des objectifs dans le domaine du tourisme, l'établissement public industriel et commercial « office de tourisme » se voit confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur sa zone de compétence pour ce faire, il devra :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire intercommunal et leur faciliter l'accès à l'information et au séjour,
- Contribuer à faire connaître le patrimoine architectural, historique, naturel, culturel, artisanal, gastronomique, sportif de l'ensemble du territoire et des activités que l'on peut y pratiquer comme la baignade, le ski, le ski nautique, l'orpaillage, les visites de ferme et d'ateliers d'artisanat, l'escalade, la course d'orientation, la pêche de loisirs, ...
- Assurer la promotion touristique de ce territoire, en cohérence avec les instances départementales, régionales et nationales
- Contribuer à coordonner les divers partenaires du développement touristique local en concertation avec le service tourisme de la communauté de communes pour un développement harmonieux et partagé
- Donner un avis sur les projets d'équipements collectifs touristiques
- Commercialiser des prestations de service touristique pour son propre compte ou pour le service de tiers.

Dans ce cadre-là l'office de tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de service touristique et des séjours, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, notamment la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009

- Animer les loisirs des touristes et de la population locale, contribuer, en partenariat à des fêtes et manifestations. Apporter son concours à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété locale. Organiser des événementiels. Dans ce cadre-là il pourra notamment programmer des animations et signer des partenariats avec des structures d'animations et de loisirs,
- Former les acteurs du tourisme intervenant sur le territoire,
- Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles notamment par la recherche permanente de nouveaux produits et services à proposer aux clients,
- Développer toutes réflexions et actions contribuant au développement et à la mise en œuvre du tourisme sur le territoire,

- Accroître ses performances économiques notamment via la vente de produits boutique ou produits terroir et la gestion d'une billetterie,
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme déterminée par la communauté de communes et des programmes locaux de développement touristique qui en découlent, l'Office de Tourisme pourra être chargé :
 - de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, sportives, culturelles, et d'équipements collectifs. Ainsi, il assurera la gestion de l'équipement parcours découverte scénographique dans le bourg de Laqueuille (promotion, communication, accueil des groupes, gestion administrative – comptable – financière et technique du site et des installations). La communauté de communes déterminera par délibération des installations autres concernées,
 - de promouvoir et/ou commercialiser des produits et équipements touristiques financés par la communauté de communes,
- Créer, éditer et diffuser des fiches ou guides de randonnée locaux,
- Suivre et animer le label Station Verte en partenariat avec les communes concernées,
- Gérer la taxe de séjour,

Il est l'interlocuteur de tous les organismes pour ce qui concerne la promotion et l'accueil touristique. La communauté de communes reste l'interlocuteur en matière de développement et d'investissements.

L'EPIC « Office de tourisme » est obligatoirement consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques

Article 2 - Missions confiées et indicateurs de réalisation

1. Accueil et information : Une information sûre et un conseil éclairé pour le client

L'Office de Tourisme doit offrir un accueil de qualité et de l'information adaptée à ses visiteurs. Il forme son personnel et concourt à professionnaliser l'accueil des professionnels du territoire. Il dispose de bureaux d'information touristiques directement accessibles au public, y compris aux personnes en situation de handicap et aux besoins spécifiques.

Les BIT doivent être bien signalés et bien situés par rapport aux flux de fréquentation des publics.

L'office doit progressivement assurer une ouverture qui soit conforme aux normes en vigueur et à son classement, mais sans aller au-delà des obligations d'ouverture.

Beaucoup de touristes fréquentent le territoire sans pour autant avoir besoin de faire appel au personnel d'accueil de l'Office de Tourisme. Ils doivent pouvoir trouver de l'information de qualité auprès de relais de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme conçoit et met à disposition de la documentation touristique qui présente l'offre locale.

Tout nouvel outil devra être déterminé en fonction du service rendu, du coût, de sa durée de vie et du temps de mise en place.

Objectifs généraux :

- Réduire le temps consacré à l'accueil en bureau de tourisme (dans les limites des obligations liées au classement en Catégorie II) et au traitement de l'information afin de renforcer le service aux prestataires
- Privilégier les touristes présents sur le territoire
- Mailler le territoire de relais d'informations (BIT, RIT, sites pivots intercommunaux, agents au contact des clients) et adapter les outils d'accueil et d'information
- Cibler nos efforts selon nos types de clients
- Faire consommer des prestations locales
- Considérer les sites aménagés / gérés par la CC comme des sites pivots du développement local et les valoriser. Valoriser également les outils mis en place par la Communauté de Communes (Mhikes, visite numérique, CO Mazayes, parcours à Rochefort...).

Missions déléguées :

- Accueil / Information fiables
- Accueil / Information sur mesure – personnalisés, qui part du besoin du client
- Accueil / Information économes en moyens (humains, supports, ...). Quand deux bureaux de renseignement touristiques sont proches, un roulement/une complémentarité des horaires d'ouverture sera recherchée de manière à réduire la masse salariale consacrée à l'accueil. Sont envisagés un secteur La Tour d'Auvergne / La Stèle / Tauves et un secteur Orcival / Le Guéry.
- Accueil / Information qui font connaître et consommer sur le territoire

- Développement – adaptation d’outils de renseignement / supports de découverte dans le but de passer d’une information généraliste à une information ciblée (Protourisme – SADI) et pratique qui suscite et renforce le désir de découverte des visiteurs (ex : programme journée, parcours découverte, renvoi entre sites, pass multi-sites ...)
- Dans la mesure de ses possibilités, référencement de l’offre sur des supports partenaires stratégiques et performants (ex : guides FFRP, partir ici, educ’dômes, Routard,) et renforcement des échanges de liens réciproques
- Animation d’un réseau de diffusion de l’information (multicanal)
- Mise en place d’outils qui aident les prestataires à être de meilleurs prescripteurs (ex : manuel d’accueil par cible de clientèles)
- Dans la mesure de ses possibilités, organisation d’un accueil au contact des clients, hors du bâtiment, sur le site du Cap Guéry.

Indicateurs de suivi :

	2021 pour rappel	2022	2024	2026
Taux de satisfaction des clients				
Type de brochures / cible / activité	5000 GH 20 000 GV 4 G animations = 42 000 tirages 20 000 C visites 15 000 C artisanat/spécialités 40 000 Sets de table Budget : 32 269.58 € Encarts pub : 20 923 €	XX GH XX GV 4 G animations XXX tirages XX C visites XX C artisanat XX Sets de table		
Nombre de personnes accueillies en BIT	31 851			
Nombre de personnes accueillies en RIT				
Nombre de personnes renseignées en hors les murs				
Profils des clients	Duos > Famille > individuels 5.8 % d’étrangers			

Temps de travail consacré à l'accueil Physique Téléphonique	En moyenne 1 h de téléphone / jour			
Nombre de jours d'ouverture des BIT				
Modes de contact Physique Téléphone Mail Courrier BIT-PIT-Hors les murs	31 851 3 037 277 1 205			
Nombre de connexions sur le site et sur les différents réseaux sociaux Traçage flux vers sites partenaires	Site : 700 000 pages vues 1.2 M de visiteurs Temps de consultation ??? ? Facebook : 8 200 abonnés Instagram : 11 300 abonnés			
Rapport brochures diffusées et utilisées Gestion de stock				
Nombre de partenaires ayant acheté des encarts publicitaires				
Taux de satisfaction des partenaires / supports				
Classement sur les réseaux sociaux				
Nature de la demande (points d'intérêts)	Culture > Randonnée > Infos pratiques > Animations – marchés > Produits - artisanat			
Nombre de relais d'information sur le territoire				

Outils d'aide au renseignement à destination des prestataires				
Diversification des supports sur lesquels notre offre est référéncée				

2. Promotion et communication : Valoriser l'identité locale et l'authenticité

L'Office de Tourisme doit mettre en avant l'identité de notre territoire sur ses supports de communication.

Pour cela, il s'appuiera notamment sur la notion de SlowTourism et ses corollaires : découverte en profondeur du territoire, recherche de produits authentiques, découverte de l'histoire locale, rencontre avec des ambassadeurs du territoire, environnement protégé...

Ce positionnement permet à Auvergne VolcanSancy de se singulariser entre les deux destinations phares que sont la Chaîne des Puys et le Massif du Sancy et qui commencent à souffrir de sur fréquentation sur certains sites et ne tiennent plus complètement leurs promesses de séjour authentique.

L'Office de Tourisme participe au réseau régional d'information touristique APIDAE ce qui permet aux prestations du territoire de figurer sur les supports départementaux et régionaux.

Objectifs généraux :

- Se concentrer sur les touristes présents sur le territoire
- Renforcer / maintenir la visibilité de l'offre locale sur les supports des partenaires promotionnels
- Mettre en place un marketing opérationnel
- Se coordonner avec les filières APN retenues par le Pôle Nature et les sites pivots Guéry et La Stèle
- Se positionner comme un territoire de SlowTourisme
- Faire consommer des prestations locales via un réseau de prestataires

Missions déléguées :

- Communication interne et externe,
- Doter d'Office de Tourisme de contenus de promotion adaptés et ciblés (photos, vidéos, reportages expériences authentiques ... y compris pour sites Guéry et Stèle de manière coordonnée avec le responsable des sites)
- Donner un positionnement au territoire en adéquation avec les aspirations Post-Covid promouvant des valeurs de proximité, authenticité, savoir-faire, sécurité, qualité, préservation de l'environnement, plaisirs simples, sobriété, ressourcement, valorisation du patrimoine (majeur, vernaculaire, immatériel)
- S'appuyer sur des relais locaux et des outils qui maillent le territoire pour permettre une bonne diffusion de la clientèle (prestataires, RIT,...)
- Développer la visibilité de l'offre locale
- Développer des outils signatures du territoire / identitaires (ex : menu type, tenues accueil, macarons/vitrophanies...)
- Actions coordonnées avec autres OT, CD63, CRT et Unesco

Indicateurs :

	2021 pour rappel	2022	2024	2026
Nombre d'accueil de presse				
Nombre d'articles / de directs				
Contre-valeur de ces articles				
Nombre d'actions menées				
Diversité des canaux de communication				
Nombre de reportages photos / vidéo et de livrables				

3. Animation et coordination des acteurs touristiques : Emergence et entretien d'un réseau où les prestataires deviennent des piliers du développement touristique local

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite que la mission de service aux prestataires soit prépondérante dans les actions de l'Office de Tourisme. C'est une mission essentielle couverte à la fois par l'axe 3 et l'axe 4 de la stratégie touristique intercommunale.

Il est attendu que l'Office de Tourisme centre son action sur l'amélioration des problématiques rencontrées par les prestataires locaux et qu'il favorise l'émergence d'un tissu de prestataires connectés les uns aux autres.

Objectifs généraux :

- Accompagner et structurer une communauté de prestataires touristiques solidaires
- Favoriser une démarche de progrès collective
- Faire consommer des prestations locales
- Devenir des agents de soutien à l'économie touristique locale et un appui pour les prestataires dans leur activité
- Travailler en lien avec les autres services de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense : pôle économie, petites villes de demain, stratégie de mobilité...

Missions déléguées :

- Animer une communauté de professionnels impliqués dans le développement touristique local dans une logique de coopération, de coordination et de synergie
- Favoriser l'émergence et maintenir actif un réseau de prestataires partageant des besoins et problématiques communs et permettant de proposer des solutions collectives
- Structurer un réseau de RIT et doter les prestataires d'outils de renseignements. Partager l'information auprès des prestataires et partager l'information des prestataires
- Former les prestataires et leurs saisonniers sur des thématiques coconstruites
- Accompagner les prestataires dans les évolutions de leur offre, leur démarche qualité, des temps de réflexion prospective
- Accompagnement juridique
- Accompagnement à l'installation
- Permettre les partages d'expériences et favoriser la connaissance réciproque, les échanges
- Favoriser les renvois de clients, permettre aux acteurs touristiques d'être prescripteurs de la destination et les uns des autres
- Permettre aux prestataires de proposer de nouveaux services à leur clientèle
- Favoriser la visibilité et la mise en marché de l'offre locale
- Etablir des liens avec « l'étude commerciale Lestoux » / Petites villes de demain notamment
- Renforcer la visibilité et la vente de produits locaux

Indicateurs :

	2021 pour rappel	2022	2024	2026
Nombre de partenaires de l'OT	228			
Taux de satisfaction des partenaires				
Nombre de prestataires accompagnés				
Nombre de nouvelles démarches de progrès / labellisations				
Nombre de formations, variété et taux de fréquentation	Ateliers à la carte 5 participants			
Nombre et types de nouveaux outils mis en place				
Nombre d'utilisateurs intranet – Groupe facebook	180 membres du club Fbk			
Enquête de satisfaction des prestataires / actions OT				
Taux de remplissage des hébergements si disponible				
Collecte de la taxe de séjour	145 146.71 €			
Taux de perception de la TS				
Nombre de prestataires touristiques du territoire	421 propriétaires de locations			
Taux de fréquentation des sites touristiques				
Taux d'activité des prestataires (AEM, Gconf)				

4. Animation : Un facteur d'attractivité et de réassurance

L'office de tourisme n'a pas les moyens d'assister les associations dans l'organisation de leurs manifestations, ni de porter l'organisation d'évènements quelle qu'en soit l'envergure. Toutefois, il organise en période de fréquentation touristique des animations valorisant le territoire, ses spécificités et son patrimoine.

Objectifs généraux :

- Animer le territoire
- Valoriser le patrimoine
- Renvoyer une image dynamique
- Rassurer le client qui craindrait de s'ennuyer

Missions déléguées :

- Organiser des animations à destination des touristes et des habitants permettant de découvrir le patrimoine matériel, immatériel et les savoir-faire locaux, pour individuels et groupes et adaptées aux attentes des clientèles,
- Faciliter la réservation de ces animations
- Travailler avec des prestataires diplômés garants de la qualité des prestations proposées
- Animer dans la mesure du possible les produits créés / sites aménagés par la Communauté de Communes (et les communes si ces derniers présentent un intérêt touristique affirmé).

Indicateurs de suivi

	2021 pour rappel	2022	2024	2026
Nombre d'animations proposées	137 dates			
Nombre de participants du territoire et hors territoire	1967 pers			
Thématiques couvertes				
CA et recettes nettes	CA : 6 845 €			
Nombre de partenaires d'encadrement				
Temps consacré à la programmation				

5. Commercialisation : un outil favorisant visibilité de l'offre et la création d'un maillage permettant le renvoi de clientèle entre sites.

Objectifs principaux :

- Augmenter les retombées économiques directes et indirectes sur le territoire et les ressources propres de l'Office de Tourisme
- Faciliter l'accès à l'offre et à la réservation pour le client
- Apporter de la fréquentation sur les sites touristiques pivots et les équipements intercommunaux
- Favoriser la promotion de l'offre et son rayonnement identitaire

Missions déléguées.

- Billetterie pour la réservation et la commercialisation d'animations/événements internes et externes à l'Office de Tourisme (saison culturelle intercommunale envisageable ?),
- Boutique (dans l'ensemble des points d'accueil touristiques où c'est pertinent) présentant notamment des produits d'artisanat local, durables, en vente directe ou dépôt vente. Gestion de la boutique du Centre Montagnard Cap Guéry (produits rando, pleine nature et nordiques). Et plus largement toute action permettant d'améliorer la visibilité de l'offre et sa consommation,

Mise en place progressive et selon les moyens disponibles :

- Système de suivi des disponibilités des hébergements,
- Système de réservation en ligne,
- Développement des visites guidées,
- Propositions de produits à la journée individuels et groupes permettant la découverte du territoire,
- Recherche de clients pour apporter de la fréquentation sur les sites touristiques,
- Assurer une visibilité de l'offre des sites pivots sur les supports de l'OT,
- Mise en relation des prestataires avec des revendeurs,
- Actions de fidélisation des clients,

Indicateurs de suivi

	2021 pour rappel	2022	2024	2026
Nombre de contrats				
Nombre de clients				
Type de clients				
Taux de concrétisation	16 groupes			

renseignement - contrat				
Satisfaction du client				
Nombre de prestataires partenaires				
Mise en place des outils techniques				
Nombre de revendeurs				
CA - retombées économiques	54 828.00 € dont 15 276.70 € Boutique 32 060.00 € encarts pub 3010 € billetterie 1688 € groupes			

6. Développement touristique

L'Office de Tourisme n'a pas la compétence de développement touristique en elle-même puisqu'elle est exercée par la Communauté de Commune, mais il y concourt.

L'OT et la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense poursuivent le même objectif de développement et de valorisation du territoire et s'associent pour y parvenir. Ils collaborent à une même démarche d'amélioration continue du tourisme.

Une cellule d'échanges réguliers sera mise en place afin de suivre l'avancée des travaux du service tourisme et de l'Office de Tourisme.

Le plan d'actions annuel de l'Office de tourisme est transmis à la commission tourisme de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense durant le premier trimestre, s'en suivront des échanges collaboratifs.

Il sera arrêté, par le Conseil Communautaire avant le 15 avril de chaque année.

Le rapport d'activité annuel sera également présenté à ces deux instances.

Missions déléguées

- Appui technique à la Communauté de Communes, avis sur les projets structurants,
- Gestion du parcours découverte scénographique à Laqueuille,
- Gestion et optimisation de la taxe de séjour,
- Création, édition, diffusion de fiches / guides de randonnée (ou tout autre support plus adapté) en lien avec le cadre d'intervention intercommunal,
- Développement et visibilité de l'application de randonnée Mhikes
- Suivi et animation du label Station Verte
- Participation, le cas échéant aux réflexions pour la labellisation des communes (Pavillon bleu, station de neige, Famille +, petite cité de caractère, ...)
- Collaboration aux actions du Pôle Nature Grand Sancy
- Participation à la réflexion relative à la refonte de l'offre randonnée du territoire afin de constituer un réseau de parcours mettant en valeur le patrimoine et les savoir-faire locaux.

Indicateurs de suivi

	2021 pour rappel	2022
Données de l'observatoire touristique <ul style="list-style-type: none">- Sites pivots- Nuitées touristiques- BIT- Fréquentation des outils numériques- Taux de fréquentation des prestataires- Retombées économiques- Créations, cessations,		

accompagnements		
Taux de perception de la taxe de séjour		
Augmentation de la Taxe de séjour		

Article 3 - Moyens de l'Office de Tourisme

1. Le personnel

A la date de la signature de la Convention d'objectifs, l'équipe de l'Office de Tourisme est constituée de l'équipe suivante :



renforcée en saison par des saisonniers.

Cette équipe sera appelée à évoluer en fonction des décisions prises quant à la gestion des sites Centre Montagnard Cap Guéry et La Stèle.

Dans l'attente, une évolution des postes est nécessaire afin de développer le service aux prestataires et la commercialisation.

La comptabilité est assurée par un agent de la Communauté de Communes.

La gestion des payes et des déclarations patronales est assurée par un agent de la Communauté de Communes.

2. Les locaux

L'Office de Tourisme bénéficie de locaux mis à disposition soit par la Communauté de Communes soit par les municipalités.

Il ne supporte pas le coût des travaux et aménagements. C'est la Communauté de Communes ou les communes qui les prennent en charge.

Les locaux doivent être conformes aux normes de classement de l'office de tourisme en catégorie II.

Le siège social de l'Office de Tourisme est route de Bagnols à la Tour d'Auvergne.

A la date de la signature de la convention :

La Communauté de Communes met à disposition les locaux affectés au siège social de l'Office de Tourisme et indépendants de toute autre activité : un grand bureau au sous-sol permettant d'accueillir 2 salariés. L'ensemble des charges est supporté par la Communauté de Communes.

La Municipalité de La Tour d'Auvergne met gratuitement à disposition de l'Office de Tourisme le rez-de-chaussée de la Mairie.

Les impôts sont à la charge de la Mairie. Un sous-compteur permet d'individualiser les frais. L'EPIC paye les factures d'électricité, d'assurance et l'entretien courant.

Courant 2023 :

Le bureau mis à disposition par la Communauté de Communes sera libéré.

De nouveaux locaux seront mis à disposition de l'Office de Tourisme par la municipalité de la Tour d'Auvergne.

Les conditions d'utilisation seront fixées par convention entre OT et commune.

La Commune de Tauves met à disposition gracieusement un local partagé avec l'Artisanat Rural.

Le conventionnement existant jusqu'alors sera requestionné dans le cadre de l'application des préconisations du Schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique.

Le local d'Orcival est mis à disposition gracieusement par la Communauté de Communes. L'ensemble des frais de fonctionnement sont à la charge de l'Office de Tourisme. Y compris sécurité incendie, maintenance du monte-charge et vérification électrique.

L'Office de Tourisme souscrit une assurance pour l'occupation de l'ensemble de ces locaux et les risques liés à leur exploitation et aux activités de l'OT.

3. Le matériel

La Communauté de Communes met à disposition de l'Office de Tourisme le matériel informatique et de copie dont il a besoin.

L'office de Tourisme achète ou loue directement ses équipements de communication (téléphone, standard, portables).

La CC met également à disposition 2 tables de renseignement touristique de marque Kalkin dans les locaux à Orcival et La Tour d'Auvergne.

Elle fournit 2 tablettes support et l'application « Le prisonnier d'Orcival », 1 application de visite du Sentier de la pierre qui sonne à Rochefort-Montagne, l'application de randonnée Mhikes, et 1 outil de gestion de la taxe de séjour.

Le mobilier est fourni par la Communauté de Communes (bureaux, tables, présentoirs), à l'exception des investissements réalisés par l'EPIC OTSA (avant 2017).

La maintenance des équipements est incluse dans les frais de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

4. Le financement

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir sa tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires.

Ces crédits seront revus par avenant en cas d'évolution des missions suite aux décisions prises pour la gestion des sites du Guéry et de La Stèle.

Pour mener à bien l'ensemble des tâches prévues à la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle est fixé à 230 000 euros par an sur l'ensemble de la durée de la convention soit pour 2023, 2024, 2025 et 2026.

Cette somme sera versée par quart aux échéances suivantes : avril, juillet, septembre et novembre.

Toute autre action, proposée par la CC ou l'Office de Tourisme et nécessitant des crédits supplémentaires sera étudiée au cas par cas et fera l'objet d'une délibération spécifique si c'est un projet ponctuel (ex : site internet) ou d'un avenant si la modification est plus conséquente (ex : nouvelle mission déléguée).

La subvention est principalement affectée aux actions qui, par nature, relèvent des missions du service public et celles dont l'équilibre économique ne peut être assuré par les recettes commerciales.

Le budget prévisionnel et le compte administratif de l'OT feront apparaître une ventilation de la subvention versée par la CC selon les secteurs d'activité.

Le budget prévisionnel de l'OT sera présenté à la CC avant le vote du budget de la CC.

A la fin de chaque exercice comptable, l'OT donnera à la CC un compte rendu de l'emploi des crédits et tous justificatifs nécessaires.

5. La durée

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle prend effet au 1er février 2023.

6. Modifications, résiliations, litiges

Toutes modifications restent possibles, par avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. La résiliation de la présente convention est possible par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

Cette résiliation n'est pas susceptible d'entraîner le versement d'une indemnité pour l'autre partie.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à une instance à trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties font d'ores et déjà attribution aux tribunaux compétents.

Fait à Rochefort-Montagne

Le 1^{er} février 2023

En deux exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

la Directrice de l'Office de Tourisme Auvergne Volcan Sancy



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Lucas".



